



Bulletin Officiel

N° 5549 Vendredi 16 Fevrier 2018

— 19^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

TUNISIE LEASING 2018-1	2-6
CIL 2017-2	7-10
HANNIBAL LEASE 2017-3	11-15
ATL 2017-2	16-20

COMMUNIQUE DE PRESSE

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES - APPEL A CANDIDATURE POUR LE POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES	21-23
UNION INTERNATIONALE DE BANQUES - APPEL A CANDIDATURE POUR LE POSTE D'ADMINISTRATEUR INDEPENDANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UIB	24-25

MODIFICATION DE LA COMMISSION DE DEPOT MODIFICATION DES MODALITES DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT ET AUTRES MODIFICATIONS DES MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU FONDS

ATTIJARI FCP CEA	26-27
------------------	-------

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

28-29

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 31/12/2017

- SICAV CROISSANCE
- LA GENERALE OBLIG SICAV
- MAXULA PLACEMENT SICAV

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« TUNISIE LEASING 2018-1 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le **07/06/2016** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **22/12/2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2018-1 » d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+2,75% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7,50% brut l'an au minimum et 8,90% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 7,95% brut l'an et/ou TMM+2,30% sur 5 ans.
- Catégorie B : 8,20% brut l'an sur 7 ans dont 2 années de grâce.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant de l'emprunt :

L'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2018-1 » est d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars, divisé en 200 000 obligations, susceptibles d'être portées à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt «TUNISIE LEASING 2018-1 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **27/02/2018** et clôturées sans préavis au plus tard le **07/05/2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **07/05/2018**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

- Suite -

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **07/05/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **21/05/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **27/02/2018** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agences de : Tunis Centre Urbain, Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax, Gabès et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission :

TUNISIE LEASING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING a prévu pour l'année 2018 des mises en force qui s'élèvent à 475 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 120 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 20 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente note d'opération), 126,5 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

- Dénomination de l'emprunt : « TUNISIE LEASING 2018-1 »
- Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaire.
- La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.
- Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE VALEURS.

Prix de souscription et d'émission : Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **07/05/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **07/05/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

- Suite -

Taux d'intérêts :

Les obligations «TUNISIE LEASING 2018-1» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,30% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 230 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.

- Taux fixe : Taux annuel brut de 7,95% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- Taux fixe : Taux annuel brut de 8,20% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **07/05/2023** pour la catégorie A et le **07/05/2025** pour la catégorie B.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **7 mai de chaque année**. Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **07/05/2019**. Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **07/05/2019** et le premier remboursement en capital aura lieu le **07/05/2021**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,95% l'an pour la catégorie A et de 8,20% l'an pour la catégorie B.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de janvier 2018 à titre indicatif, qui est égale à 4,962% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,262%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,30% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- Suite -

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale: Les obligations de l'emprunt obligataire «TUNISIE LEASING 2018-1» sont émises selon deux catégories :

- une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- une catégorie B sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,721 années** pour la catégorie A et **4,242 années** pour la catégorie B.

Garantie :Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Mode de placement : L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agences : Tunis Centre Urbain Nord, Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

Notation de l'emprunt: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB+ (tun)** à l'emprunt objet de la présente émission en date du **19 janvier 2018**.

Notation de la société: En date du **6 octobre 2017**, Fitch Ratings a confirmé de nouveau la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à **BBB+ (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme à **F2 (tun)**.

Organisation de la représentation des obligataires : Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

- Suite -

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2018-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres : Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2018-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING : TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2018-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 12/02/2018 sous le n° 18-0993, du document de référence « Tunisie Leasing 2017 » enregistré auprès du CMF en date du 10/11/2017 sous le n°17-005, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.t Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2018 et les états financiers relatifs à l'exercice 2017 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2018 et le 30 avril 2018.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de la CIL relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« CIL 2017-2 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **16 mai 2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Millions de Dinars (100.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2017, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **18 août 2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de quinze (15) Millions de Dinars susceptible d'être porté à trente (30) Millions de Dinars et a délégué au Président Directeur Général les pouvoirs pour fixer les conditions définitives dudit emprunt.

A cet effet, le Président Directeur Général a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « CIL 2017/2 » comme suit :

- Montant : 15 Millions de Dinars susceptible d'être porté à 30 Millions de Dinars ;
- Durée : 5 ans ;
- Taux : Fixe à 7,95% brut l'an ;
- Remboursement : annuel constant.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «CIL 2017-2 »

Montant : 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « CIL 2017/2 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

- Suite -

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de **7.95%** brut par an. Ce taux est calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de **7,95%** l'an.

Durée totale :

Les obligations « CIL 2017-2 » seront émises sur une durée de **5 ans**:

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **3 ans**.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,721 Années**.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15 mars 2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **15 mars 2018**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **15 mars 2023**.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **15 mars** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **15/03/2019**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

- Suite -

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **15 janvier 2018** et clôturées au plus tard le **15 mars 2018**.

Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15 mars 2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **13 avril 2018**, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **15 janvier 2018** aux guichets de la **Compagnie Générale d'Investissement « CGI »**, intermédiaire en bourse, 16 Avenue Jean Jaurès, 1001 Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2017/2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière

Notation de la société :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est notée '**BBB-(tun)**' à long terme avec perspective d'avenir **stable** et '**F3 (tun)**' à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du **13 novembre 2017**.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB-(tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **16 novembre 2017**.

Cotation en bourse :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL », s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2017/2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2017/2 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

- Suite -

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 17-0992 en date du 28 décembre 2017, du document de référence « CIL 2017 » enregistré par le CMF sous le n° 17-007 en date du 28 décembre 2017 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2018.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais auprès de la CIL et de la CGI au 16 avenue Jean Jaurès 1001 Tunis, ainsi que sur le site internet du CMF : www.cmf.tn

Les indicateurs d'activité de la Compagnie Internationale de leasing « CIL » relatifs au quatrième trimestre 2017 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet, au plus tard le 20 janvier 2018.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

<p>Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2018. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.</p>
--

Emprunt Obligataire «HL 2017-3»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **17/05/2017** a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de Cent cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) sur 2017 et 2018 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **15/11/2017** a approuvé l'émission de l'emprunt obligataire « HL 2017-03 » et a fixé le montant, les modalités et les conditions comme suit :

- | | |
|----------------------------|--|
| a. Montant de l'emprunt | :30 000 000 dinars susceptible d'être porté à 40 000 000 dinars; |
| b. Nominal de l'obligation | : 100 dinars par obligation ; |
| c. Forme de l'obligation | : les obligations sont nominatives ; |
| d. Prix d'émission | :100 dinars par Obligation payable intégralement à la souscription; |
| e. Durée et Taux d'intérêt | :Catégorie A : Durée : 5 ans ; Taux d'intérêt : fixe 8,0% brut l'an et/ou variable (TMM+2,4%) brut l'an au choix du souscripteur ;
Catégorie B : Durée : 7 ans dont 2 ans de grâce ; Taux d'intérêt : 8,25% brut l'an; |
| f. Amortissement | :les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 dinars par obligation. Cet amortissement commence à la 1 ^{ère} année pour la catégorie A et à la 3 ^{ème} année pour la catégorie B. |

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**Montant**

L'emprunt obligataire « HL 2017-03 » est d'un montant de 30 000 000 dinars susceptible d'être porté à 40 000 000 dinars divisé en 300 000 obligations susceptible d'être porter 400 000 obligations de nominal 100 dinars. Le montant définitif de l'emprunt « HL 2017-03 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT

- Suite -

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **18/12/2017** et clôturées au plus tard le **26/01/2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **26/01/2018**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **26/01/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **01/03/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **18/12/2017** auprès de MAC S.A. –intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

But de l'émission

Le produit de la présente émission est destiné à participer au financement des immobilisations à donner en leasing, au titre de l'exercice 2017, qui s'élèvent à 430 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu pour l'exercice 2017 est de 120 millions de dinars.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « HL 2017-3 »
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaires.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **26/01/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **26/01/2018**.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à trois taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans**

- Suite -

✓ **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,4%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de **240** points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **Janvier** de l'année N-1 au mois de **Décembre** de l'année N-1.

✓ **Taux fixe** : Taux annuel brut de **8,0%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

✓ **Taux fixe** : Taux annuel brut de **8,25%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **26/01/2023** pour la catégorie A et le **26/01/2025** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paie ment :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **26 Janvier** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **26/01/2019**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **26/01/2019** pour la catégorie A et le **26/01/2021** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,0%** l'an pour la catégorie A et **8,25%** l'an pour la catégorie B

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêté au mois d'Octobre 2017 (à titre indicatif), qui est égale à 4,692%; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,092%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,4%**, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- ✓ 5 ans pour les deux Catégories A.
- ✓ 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

- Suite -

- **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt «HL 2017-3» est comme suit:

- ✓ 3 années pour les deux Catégories A.
- ✓ 5 années pour la catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,720** années pour la catégorie A et **4,238** années pour la catégorie C.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société :

Le 26 Juillet 2017, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de BB (tun) attribuée à Hannibal Lease sur son échelle nationale qui s'établit comme suit :

- ✓ Note à long terme : BB (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « **BB** » (tun) à l'emprunt objet de la présente Note d'Opération en date du **10/11/2017**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « HL 2017-03 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « HL 2017-03 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- Suite -

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « HL 2017-03 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe. Et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux indexé sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « HL 2017-3 » visée par le CMF en date du 30/11/2017 sous le numéro 17-0987, du document de référence «HL 2017» enregistré par le CMF en date du 03/08/2017 sous le n°17-003 ainsi que de son actualisation enregistrée par le CMF en date du 30/11/2017 sous le n° 17-003/A001.

La présente note d'opération, le document de référence « HL 2017 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public sans frais, auprès de la société Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki – Les Berges du Lac- 1053 Tunis , ainsi qu'auprès de l'intermédiaire en bourse MAC SA, sis à Green Center- Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA www.macsa.com.tn

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4^{ème} trimestre 2017, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE
« ATL 2017-2 »

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'ATL tenue le **11/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé, lors de sa réunion en date du **23/05/2017**, d'émettre un emprunt obligataire de 30 millions de dinars et a délégué au Directeur Général tous les pouvoirs nécessaires pour fixer les conditions d'émission et de remboursement.

A cet effet, le Directeur Général de l'ATL a fixé les caractéristiques de l'emprunt obligataire « ATL 2017-2 » selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'Intérêt	Amortissement
A	5 ans	7,65%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
B	5 ans	TMM+2,35%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
C	7 ans dont 2 ans de grâce	7,95%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

Dénomination de l'emprunt : « ATL 2017-2 ».

Montant : 30.000.000 dinars divisé en 300.000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

- Suite -

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2017-2 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Formes des titres : Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêts :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **7,65%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,35%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 235 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Mars de l'année N-1 au mois de Février de l'année N.

Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce :

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **7,95%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **7,65%** l'an pour la catégorie A et **7,95%** l'an pour la catégorie C.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : Pour les obligations de la catégorie B, la marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois d'Octobre 2017 (à titre indicatif), qui est égale à **4,692%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **7,042%**. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,35%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- Suite -

Durée totale :

- ✓ Catégories A et B : Les obligations des catégories A et B sont émises pour une période totale de **5 ans** ;
- ✓ Catégorie C : Les obligations de la catégorie C sont émises pour une durée totale de **7 ans dont 2 ans de grâce**.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations des catégories A et B et de **5 ans** pour les obligations de la catégorie C.

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les obligations de la catégorie A est égale à **2,730 années** et de **4,262 années** pour les obligations de la catégorie C.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **18/12/2017** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **02/03/2018**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (30.000.000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300.000 obligations.

Au cas où le présent emprunt obligataire n'est pas clôturé à la date limite du **02/03/2018**, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **16/03/2018**, tout en maintenant la même date unique de jouissance en intérêts. En cas de non placement intégral de l'émission au **16/03/2018**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **02/03/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en Bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **02/03/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

- Suite -

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour les catégories A et B et à la troisième année pour la catégorie C.

L'emprunt sera amorti en totalité le **02/03/2023** pour les catégories A et B et le **02/03/2025** pour la catégorie C.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **02 Mars** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **02/03/2019** et ce, pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **02/03/2019** pour les catégories A et B et le **02/03/2021** pour la catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **18/12/2017** auprès de la BNA Capitaux - Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et auprès de l'Arab Financial Consultants - AFC, Intermédiaire en Bourse sis au Building El Karama Bloc A – Les Jardins du Lac 2 – 1053 Les Berges du Lac – Tunis.

Tenue des comptes en valeurs mobilières : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «ATL 2017-2» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

Notation de l'émission : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **21/11/2017**, la note à long terme « **BBB- (tun)** » à l'emprunt obligataire « ATL 2017-2».

Cotation en Bourse : L'Arab Tunisian Lease s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse BNA CAPITAUX de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « ATL 2017-2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « ATL 2017-2 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

- Suite -

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° 17-0988 en date du 30 novembre 2017, du document de référence « ATL 2017 » enregistré par le CMF en date du 30 juin 2017 sous le N° 17-002, de son actualisation enregistrée par le CMF en date du 30 novembre 2017 sous le N° 17-002/A001 et des indicateurs d'activité de la société relatifs au quatrième trimestre 2017, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2018.

La note d'opération, le document de référence et son actualisation susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'ATL Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène, de la BNA Capitaux intermédiaire en Bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de l'AFC intermédiaire en Bourse – Building El Karama Bloc A – Les Jardins du Lac 2 – 1053 Les Berges du Lac – Tunis, sur le site internet du CMF (www.cmf.tn) et sur le site internet de l'ATL (www.atl.com.tn).

Les indicateurs d'activité relatifs au 4^{ème} trimestre 2017 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 janvier 2018.

AVIS DE SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES -UIB-

Siège social : 65, Avenue Habib Bourguiba- Tunis

APPEL A CANDIDATURE POUR LE POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES

I. Objet :

L'union internationale des banques se propose de désigner, par voie d'appel à candidature, un administrateur représentant les actionnaires minoritaires détenant individuellement au plus 0,5 % du capital et les institutionnels détenant individuellement au plus 5 % du capital

Par institutionnel, on entend les Organismes de Placement Collectifs, les Etablissements de Crédit, les Assurances, les Sociétés d'Investissement à Capital Fixe, les Sociétés d'Investissement à Capital Risque et les Caisses de Retraite.

A cet effet « L'UIB » informe ses actionnaires que la désignation aura lieu par voie d'élection lors de la tenue de sa prochaine assemblée générale au cours de laquelle les actionnaires majoritaires s'abstiendront de voter.

II. CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ :

Le candidat éligible au poste d'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires susmentionnés doit remplir les conditions énumérées dans les « Termes de Référence », document à retirer auprès de la Direction des Affaires juridiques, Immeuble Les Reflets du Lac, Rue du Lac Turkana, 1053 Les Berges du Lac ou à télécharger sur le site web de l'UIB : (www.uib.com.tn) et ce, à partir de la publication de cet avis.

III. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le dossier de candidature à présenter pour ce poste doit comporter les documents ci-après :

- une demande de candidature au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration de l'UIB,
- le Curriculum Vitae du candidat accompagné des copies des diplômes ; suivant modèle en annexe 2 du document (« Termes de référence »)
- une lettre de motivation (brève présentation du profil du candidat avec les motifs de sa candidature et ses principaux traits de personnalité),
- le document des ("Termes de Référence") portant la mention « lu et approuvé » ainsi que la signature légalisée du candidat.
- la fiche signalétique dûment remplie et signée par le candidat suivant modèle en annexe 1 du document ("Termes de Référence").
- une copie de la Carte d'Identité Nationale,
- les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat : Attestation(s) de travail originales ou copie(s) conforme(s) justifiant la qualité et l'expérience professionnelle du candidat.

- Suite -

- Une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat n'est pas administrateur ou gérant de société objet d'une déclaration de faillite ou ne fait pas objet d'un jugement pénal le rendant responsable de la faillite,
- les documents justifiant, éventuellement, l'exercice de la fonction de membre de conseil d'Administration d'une société anonyme
- un bulletin numéro 3 : extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier de candidature.
- un certificat de non faillite récent, le cas échéant

- Le duplicata de la déclaration de revenus au titre de l'année 2016.

- une déclaration sur l'honneur dûment signée et légalisée suivant modèle en annexe 3 (« Termes de Référence ») certifiant que le candidat jouit de ses droits civiques et répond à ce qui suit :
 - les conditions énoncées par les dispositions du Code des Sociétés Commerciales notamment ses articles 192 et 193, et par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers,
 - n'ayant pas de lien avec l'UIB au sens de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 (Art 43), relative aux banques et aux établissements financiers,
 - n'étant pas membre du conseil d'administration ou directeur général ou gérant ou salarié d'une société ayant des liens avec l'UIB au sens de l'article 43 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers
 - ne rendant pas directement ou indirectement des prestations de services à l'UIB,
 - n'agissant pas pour le compte d'un client ou d'un fournisseur important de l'UIB,
 - n'ayant jamais fait partie des salariés de l'UIB,
 - n'ayant pas exercé au cours des six dernières années un mandat de commissaire aux comptes de l'UIB ou n'ayant pas fait partie de l'équipe du commissaire aux comptes de l'UIB,
 - n'ayant pas exercé au cours des neuf dernières années un mandat de membre représentant les intérêts des actionnaires dans le Conseil d'Administration de l'UIB,
 - ne faisant pas partie des salariés d'autres établissements de crédit,
 - n'étant pas en même temps administrateur au conseil d'administration d'une autre banque en Tunisie.

Tout dossier de candidature ne comportant pas l'un des documents énumérés ci-dessus sera automatiquement éliminé

Le candidat s'engage, également, à remettre à l'UIB tout document jugé par elle nécessaire.

L'UIB informe que les données et conditions relatives à la soumission à cet appel à candidature sont disponibles sur son site web : www.uib.com.tn.

Pour toute information ou éclaircissement, les candidats peuvent s'adresser à l'UIB, par écrit, par voie d'adresse E-mail: amel.raissi@uib.com.tn

- Suite -

IV - Remise du dossier de candidature :

Les candidats intéressés par le poste doivent faire parvenir leur demande sous pli fermé recommandé avec accusé de réception ou par Rapid Post ou déposé directement, contre décharge, au siège du Lac, rue du Lac Turkana, Direction des Affaires juridiques, au plus tard le vendredi 2 mars 2018 à 12h, date limite de réception des dossiers de candidature (le cachet de la Direction des Affaires juridiques faisant foi).

Il doit être présenté comme suit : une enveloppe fermée libellée au nom de Monsieur le Président du conseil d'administration de l'UIB, et portant la mention :

**« A NE PAS OUVRIR- APPEL A CANDIDATURE DESIGNATION D'UN
ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES**

La liste des candidats - dont les dossiers sont acceptés - sera arrêtée par le Comité de Nomination et de Rémunération.

Les candidats acceptés, sous réserve de non objection de la Banque Centrale de Tunisie, seront proposés pour le poste d'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires au vote par les actionnaires minoritaires à l'assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2017.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DE SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES -UIB-

Siège social : 65, Avenue Habib Bourguiba- Tunis

APPEL A CANDIDATURE POUR LE POSTE D'ADMINISTRATEUR INDEPENDANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UIB

I. Objet :

L'union internationale des banques se propose de désigner, par voie d'appel à candidature, un administrateur Indépendant devant siéger dans son Conseil d'Administration.

Le candidat, au poste d'administrateur indépendant, doit satisfaire les conditions minimales ci-après.

II. CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ :

Le candidat éligible au poste d'Administrateur indépendant doit remplir les conditions énumérées dans les « Termes de Référence », document à retirer auprès de la Direction des Affaires juridiques, Immeuble Les Reflets du Lac, Rue du Lac Turkana, 1053 Les Berges du Lac ou à télécharger sur le site web de l'UIB : (www.uib.com.tn) et ce, à partir de la publication de cet avis.

III. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le dossier de candidature à présenter pour ce poste doit comporter les documents ci-après :

- ✓ une demande de candidature au poste d'administrateur indépendant au nom de Monsieur le Président du conseil d'administration de l'UIB ;
- ✓ une lettre de motivation (brève présentation du profil du candidat avec les motifs de sa candidature et ses principaux traits de personnalité),
- ✓ le document des ("Termes de Référence") portant la mention lu et approuvé ainsi que la signature légalisée du candidat.
- ✓ la fiche signalétique dûment remplie et signée par le candidat suivant modèle en annexe 1 du document ("Termes de Référence").
- ✓ le curriculum vitae du candidat ; suivant modèle en annexe 2 du document ("Termes de Référence").
- ✓ une copie de la carte d'identité nationale.
- ✓ une copie conforme des diplômes obtenus.
- ✓ les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat : Attestation(s) de travail originales ou copie(s) conforme(s) justifiant la qualité et l'expérience professionnelle du candidat.
- ✓ Une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat n'est pas administrateur ou gérant de société objet d'une déclaration de faillite ou ne fait pas objet d'un jugement pénal le rendant responsable de la faillite,
- ✓ les documents justifiant, éventuellement, l'exercice de la fonction de membre de conseil d'Administration d'une société anonyme.
- ✓ un bulletin numéro 3 : extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier de candidature.
- ✓ un certificat de non faillite récent le cas échéant.
- ✓ Le duplicata de la déclaration de revenus au titre de l'année 2016.
- ✓ une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat suivant modèle en annexe 3 du document ("Termes de Référence") certifiant que le candidat jouit de ses droits civiques et répond à ce qui suit :
 - les conditions énoncées par les dispositions du Code des Sociétés Commerciales notamment ses articles 192 et 193, et par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers,

- Suite -

- n'ayant pas de lien avec l'UIB au sens de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 (Art 43), relative aux banques et aux établissements financiers,
- n'étant pas membre du conseil d'administration ou directeur général ou gérant ou salarié d'une société ayant des liens avec l'UIB au sens de l'article 43 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers
- ne rendant pas directement ou indirectement des prestations de services à l'UIB,
- n'agissant pas pour le compte d'un client ou d'un fournisseur important de l'UIB,
- n'ayant jamais fait partie des salariés de l'UIB,
- n'ayant pas exercé au cours des six dernières années un mandat de commissaire aux comptes de l'UIB ou n'ayant pas fait partie de l'équipe du commissaire aux comptes de l'UIB,
- n'ayant pas exercé au cours des neuf dernières années un mandat de membre représentant les intérêts des actionnaires dans le Conseil d'Administration de l'UIB,
- ne faisant pas partie des salariés d'autres établissements de crédit,
- n'étant pas en même temps administrateur au conseil d'administration d'une autre banque en Tunisie.
- Ne pas être en situation contradictoire avec les dispositions prévues par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux Etablissements de Crédit n°2011-06 du 20 mai 2011 relative au renforcement des règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédit.
- n'ayant pas de participation directe ou indirecte dans le capital de l'UIB, à titre personnel, au titre de son conjoint, de ses ascendants et de ses descendants,

Tout dossier de candidature ne comportant pas l'un des documents énumérés ci- dessus sera automatiquement éliminé

Le candidat s'engage, également, à remettre à l'UIB tout document jugé par elle nécessaire.

L'UIB informe que les données et conditions relatives à la soumission à cet appel à candidature sont disponibles sur son site web : www.uib.com.tn.

Pour toute information ou éclaircissement, les candidats peuvent s'adresser à l'UIB, par écrit, par voie d'adresse E-mail: amel.raissi@uib.com.tn

I. Remise du dossier de candidature :

Les candidats intéressés par le poste doivent faire parvenir leur demande sous pli fermé recommandé avec accusé de réception ou par Rapid Post ou déposé directement, contre décharge, au siège du Lac, rue du Lac Turkana, Direction des Affaires juridiques, au plus tard le vendredi 2 mars 2018 à 12h, date limite de réception des dossiers de candidature (le cachet de la Direction des Affaires juridiques faisant foi).

Il doit être présenté comme suit : une enveloppe fermée libellée au nom de Monsieur le Président du conseil d'administration de l'UIB, et portant la mention :

**« A NE PAS OUVRIR- APPEL A CANDIDATURE DESIGNATION D'UN
ADMINISTRATEUR INDEPENDANT**

La liste des candidats - dont les dossiers sont acceptés - sera arrêtée par le Comité de Nomination et de Rémunération.

Les candidats acceptés, sous réserve de non objection de la Banque Centrale de Tunisie, seront proposés pour le poste d'Administrateur indépendant au vote par les actionnaires à l'assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2017.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DE SOCIETES

ATTIJARI FCP CEA

Fonds Commun de Placement de catégorie mixte
Agrément du CMF n° 37-2008 du 26 novembre 2008
Adresse : Immeuble Fékih- rue des Lacs de Mazurie
Les Berges du Lac -1053 Tunis

Modification de la commission de dépôt

**Modification des modalités de souscription et de rachat
et autres modifications des modalités de fonctionnement du fonds**

Modification de la commission de dépôt :

La société de gestion « ATTIJARI GESTION » en sa qualité de gestionnaire de « ATTIJARI FCP CEA » informe le public et les porteurs de parts que son conseil d'administration, réuni en date du 8 février 2016, a décidé de réviser à la hausse la commission de dépôt payée en faveur de « ATTIJARI BANK » en la portant **de 0,05% TTC à 0,10% HT** de l'actif net du fonds par an.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 1^{er} mars 2018.

Prise en charge de la commission de distribution par le gestionnaire:

Le conseil d'administration de la société « ATTIJARI GESTION », réuni en date du 8 février 2016, a décidé de prendre en charge la commission de distribution payée par le fonds en faveur du distributeur « ATTIJARI BANK ».

Cette modification entrera en vigueur à partir du 1^{er} mars 2018.

Modification des horaires de réception des demandes de souscription et de rachat :

Le conseil d'administration de la société « ATTIJARI GESTION », réuni en date du 21 novembre 2016, a décidé de modifier les horaires de réception des demandes de souscription et de rachat aux parts du fonds. Ainsi, les demandes de souscription et de rachat seront reçues du lundi au vendredi comme suit:

- de 8h00 à 16h30 en période de double séance (horaires d'hiver)
- de 7h15 à 12h30 en période de séance unique (horaires d'été)
- de 8h15 à 13h00 en période de Ramadan.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 1^{er} mars 2018.

Modification des modalités de souscription et de rachat :

Le conseil d'administration de la société « ATTIJARI GESTION », réuni en date du 21 novembre 2016, a décidé de modifier les modalités de souscription et de rachat aux parts du fonds.

- Suite -

Ainsi, les demandes de souscription et de rachat seront effectuées sur la base des valeurs liquidatives suivantes :

Horaires d'hiver :

	De 8h00 à 11h00	De 11h00 à 16h30
Du lundi au Vendredi	Valeur Liquidative Connue publiée le jour même (j) à 8h00	Valeur Liquidative Inconnue publiée le jour de bourse suivant (j+1) à 8h00

Horaires d'été :

	De 7h15 à 11h00	De 11h00 à 12h30
Du lundi au Vendredi	Valeur Liquidative Connue publiée le jour même (j) à 7h15	Valeur Liquidative Inconnue publiée le jour de bourse suivant (j+1) à 7h15

Horaires de Ramadan:

	De 8h15 à 11h00	De 11h00 à 13h00
Du lundi au Vendredi	Valeur Liquidative Connue publiée le jour même (j) à 8h15	Valeur Liquidative Inconnue publiée le jour de bourse suivant (j+1) à 8h15

Cette modification entrera en vigueur à partir du 1^{er} mars 2018.

Modification des horaires de calcul de la Valeur Liquidative:

Le conseil d'administration de la société « ATTIJARI GESTION », réuni en date du 21 novembre 2016, a décidé de modifier les horaires de calcul de la valeur liquidative du fonds.

La valeur liquidative sera, désormais, arrêtée chaque jour de bourse à 17h10 en période de double séance, à 13h00 en période de séance unique et à 14h00 durant le mois de Ramadan.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 1^{er} mars 2018.

Le prospectus de « ATTIJARI FCP CEA » mis à jour sous le numéro 09-644/A001 en date du 15 février 2018 ainsi que le règlement intérieur du fonds mis à jour seront mis incessamment à la disposition du public sans frais auprès de la société « ATTIJARI GESTION » sise à l'Immeuble Fékih- rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac -1053 Tunis et du réseau d'agences de « ATTIJARI BANK ».

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	170,852	171,794	171,813		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	115,772	116,480	116,495		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE (2)	01/02/99	98,966	99,545	99,557		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	101,218	101,838	101,851		
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	102,288	102,819	102,832		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,246	15,337	15,339		
7 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	111,464	112,151	112,165		
8 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP (1) ***	CGF	25/02/08	1,097	1,103	1,103		
9 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	100,541	101,072	101,083		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
10 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,568	1,577	1,578		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
11 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	41,547	41,739	41,744		
12 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	56,210	56,475	56,480		
13 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	120,343	123,550	123,572		
14 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	116,387	121,213	121,208		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
15 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	141,802	146,846	146,848		
16 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	524,819	538,239	538,123		
17 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	122,909	126,508	126,592		
18 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,083	136,028	136,035		
19 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	140,747	140,208	140,201		
20 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	125,763	118,770	118,753		
21 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	107,962	115,277	115,147		
22 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	159,796	164,248	163,987		
23 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	92,784	98,780	99,076		
24 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	99,333	103,134	103,157		
25 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	150,521	162,521	162,615		
26 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,034	142,454	142,547		
27 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	104,465	111,821	111,705		
28 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	107,196	111,806	111,570		
29 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	21,155	22,524	22,525		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
30 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2318,238	2346,279	2349,441		
31 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	118,554	122,730	123,622		
32 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	153,314	156,363	156,258		
33 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	168,825	180,980	182,081		
34 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,471	17,348	17,341		
35 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5133,800	5272,374	5264,020		
36 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,656	2,776	2,778		
37 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,308	2,389	2,389		
38 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,213	1,262	1,258		
39 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,104	1,141	1,139		
40 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,109	1,166	1,162		
41 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,105	1,170	1,166		
42 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	116,717	122,783	123,299		
43 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	119,704	120,221	119,965		
44 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1036,800	1094,705	1098,534		
45 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	10,667	11,423	11,545		
46 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,038	10,545	10,502		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
47 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	10/05/17	4,182	108,185	108,872	108,885
48 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/17	3,902	103,092	103,547	103,558
49 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/17	4,475	105,266	105,881	105,894
50 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	22/05/17	4,244	102,783	103,371	103,384
51 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	21/04/17	4,59	104,389	105,090	105,105
52 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	31/05/17	3,972	107,299	107,935	107,946
53 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/17	4,525	104,822	105,485	105,499
54 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/17	3,835	101,810	102,300	102,310
55 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	26/05/17	3,837	103,541	104,007	104,017
56 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,289	104,912	104,924
57 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/17	3,91	103,490	104,040	104,052
58 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	09/05/17	4,201	106,999	107,618	107,631
59 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/17	3,848	105,057	105,586	105,597
60 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/17	3,258	103,993	104,490	104,500
61 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/17	3,695	102,757	103,350	103,362
62 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	30/05/17	3,643	104,210	104,698	104,707
63 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/17	4,283	102,910	103,584	103,602
64 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	26/05/17	3,934	104,024	104,609	104,620
65 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/17	3,689	105,352	105,907	105,919
66 SICAV L'EPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	29/05/17	4,492	103,018	103,657	103,670
67 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	31/05/17	4,394	103,033	103,624	103,635
68 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	26/05/17	3,472	105,331	105,855	105,866
69 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE (2)	15/11/93	10/05/17	3,739	102,452	102,973	102,984

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
70	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	10/05/17	0,404	10,631	10,693	10,694
71	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	31/05/17	3,677	103,846	104,392	104,403
72	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	4,098	104,269	104,879	104,892
73	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	4,409	104,984	105,565	105,581
74	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	29/05/17	0,502	10,445	10,504	10,505
SICAV MIXTES								
75	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	60,435	60,838	60,952
76	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
77	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
78	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/17	1,165	97,811	101,685	101,609
79	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,56	17,758	17,958	17,962
80	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/17	7,628	297,226	316,237	316,036
81	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	30,075	30,388	30,462
82	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	26/05/17	37,174	2346,304	2436,793	2437,688
83	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/17	2,472	74,028	75,008	74,987
84	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	18/05/17	2,149	55,672	56,729	56,778
85	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE (2)	17/05/99	10/05/17	0,463	108,844	112,942	112,989
86	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE (2)	10/04/00	10/05/17	0,652	95,960	101,477	101,612
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
87	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	10/05/17	0,25	10,990	11,039	11,044
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	10/05/17	0,208	11,950	11,794	11,792
89	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	10/05/17	0,099	14,977	14,945	14,952
90	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	10/05/17	0,221	13,451	13,881	13,899
91	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	22/05/17	0,277	14,146	14,910	14,939
92	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	22/05/17	0,195	12,407	13,028	13,035
93	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,782	147,896	155,043	155,100
94	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,663	141,068	145,247	145,252
95	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	26/05/17	0,175	8,889	8,910	8,922
96	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	30/05/17	3,584	109,614	114,873	114,874
97	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	87,316	89,120	88,940
98	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	90,784	91,803	91,505
99	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/17	3,341	96,888	98,095	97,992
100	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE (2)	22/09/14	17/04/17	1,206	102,804	109,138	109,215
101	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	31/05/17	1,972	96,246	97,451	97,420
102	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,031	10,212	10,227
103	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	-	-	100,008	101,601	101,565
104	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/17	4,098	154,546	165,846	165,878
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
105	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/17	1,037	102,772	110,063	109,624
106	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	1,329	109,363	110,666	110,728
107	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	0,174	108,645	112,910	112,685
108	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,037	199,619	209,273	209,632
109	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,729	184,558	190,167	190,515
110	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	5,167	158,436	161,483	161,727
111	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,015	22,830	22,930
112	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	136,190	144,529	144,948
113	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	04/04/17	1,244	112,659	115,841	114,904
114	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8826,209	9164,030	9180,684
115	FCP UNIVERS AMBITION CEA *	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	En liquidation	En liquidation	En liquidation
116	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	83,087	80,119	80,308
117	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	984,261	1031,363	1024,744
118	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	26/05/17	130,174	5490,845	5823,613	5848,995
119	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	4974,724	5166,980	5134,257
120	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	-	-	101,335	101,503	101,564
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
121	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	2,231	115,210	121,152	121,370
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
122	FCP UNIVERS AMBITION PLUS *	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	En liquidation	En liquidation	En liquidation
123	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	11091,766	11712,756	11659,216

* FCP en liquidation anticipée

** SICAV en liquidation anticipée

*** VL ajustée suite à la modification de la valeur d'origine de 100D à 1D

(1) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(2) initialement dénommée UBCI FINANCE

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
 Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'ouverture au public du fonds « FCP BH CEA » et le déclassement des fonds « FCP AMEN PERFORMANCE », « FCP AMEN PREVOYANCE » et « FCP VALEURS QUIETUDE 2017 », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Chargaia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Chargaia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Chargaia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020,BP 10 Sousse	73 389 755
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
43. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeïtula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
57. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
58. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910

59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
97. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
98. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
99. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
100. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP(2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
40	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
45	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis

54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
55	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
57	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP UNIVERS AMBITION CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis
65	FCP UNIVERS AMBITION PLUS (3)	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis
66	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
76	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
89	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
90	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
91	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
92	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
93	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
94	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
95	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
96	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
98	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
99	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
100	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
101	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
104	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
107	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
108	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
110	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
111	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

112	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
123	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(3) FCP en liquidation anticipée

(4) Initialement dénommée « AXIS CAPITAL GESTION »

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
24	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 ^{ème} étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

26	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
27	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
28	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
29	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
30	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
31	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
32	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
33	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
35	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
36	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
37	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

SICAV CROISSANCE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «SICAV-CROISSANCE» pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2017, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 14.775.111, un actif net de D : 14.757.692 et un bénéfice de la période de D : 171.931.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «SICAV-CROISSANCE» comprenant le bilan au 31 Décembre 2017, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « SICAV –CROISSANCE », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2017, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observation

4. Les disponibilités et les placements monétaires représentent au 31 Décembre 2017, 19,01% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
5. Par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la Société «SICAV –CROISSANCE » au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à D : 27.894, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

La charge constatée durant le quatrième trimestre s'élève à D : 7.031, le cumul de la contribution prise en charge au 31 décembre 2017 s'élève à D : 27.894 et a été liquidé le 27 décembre 2017.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant ces questions.

Tunis, le 25 janvier 2018

Le Commissaire aux Comptes :

DELTA CONSULT

Moez AKROUT

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2017	31/12/2016
Portefeuille-titres	4	10 030 132,377	9 109 326,969
Actions et droits rattachés		9 060 111,181	8 194 176,377
Obligations et valeurs assimilées		247 845,000	263 721,000
Titres OPCVM		722 176,196	651 429,592
Placements monétaires et disponibilités		2 808 485,632	3 418 328,872
Placements monétaires	5	2 808 275,293	3 418 128,980
Disponibilités		210,339	199,892
Créances d'exploitation	6	1 936 493,092	697 000,579
TOTAL ACTIF		14 775 111,101	13 224 656,420
PASSIF			
Autres créditeurs divers	7	17 418,612	18 469,334
TOTAL PASSIF		17 418,612	18 469,334
ACTIF NET			
Capital	8	14 395 631,797	12 835 462,218
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		42,208	13,208
Sommes distribuables de l'exercice		362 018,484	370 711,660
ACTIF NET		14 757 692,489	13 206 187,086
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		14 775 111,101	13 224 656,420

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/10 au 31/12/2017	Période du 01/01 au 31/12/2017	Période du 01/10 au 31/12/2016	Période du 01/01 au 31/12/2016
Revenus du portefeuille-titres	9	3 442,400	377 100,480	3 978,163	374 373,514
Dividendes		-	364 122,080	810,163	361 312,514
Revenus des obligations et valeurs assimilées		3 442,400	12 978,400	3 168,000	13 061,000
Revenus des placements monétaires	10	37 113,362	139 390,125	30 935,959	119 130,597
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		40 555,762	516 490,605	34 914,122	493 504,111
Charges de gestion des placements	11	-25 659,370	-97 702,734	-23 350,920	-92 440,183
REVENU NET DES PLACEMENTS		14 896,392	418 787,871	11 563,202	401 063,928
Autres charges	12	-8 540,892	-30 275,592	-5 133,001	-29 142,649
Contribution conjoncturelle	13	-7 030,890	-27 894,096	-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		-675,390	360 618,183	6 430,201	371 921,279
Régularisation du résultat d'exploitation		-21,915	1 400,301	-37,510	-1 209,619
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		-697,305	362 018,484	6 392,691	370 711,660
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		21,915	-1 400,301	37,510	1 209,619
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		109 456,822	922 664,679	50 497,416	297 430,766
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		63 445,965	373 219,775	6 125,417	122 593,601
Frais de négociation de titres		-296,059	-2 252,739	-30,178	-825,816
RESULTAT DE LA PERIODE		171 931,338	1 654 249,898	63 022,856	791 119,830

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/10 au 31/12/2017	Période du 01/01 au 31/12/2017	Période du 01/10 au 31/12/2016	Période du 01/01 au 31/12/2016
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	171 931,338	1 654 249,898	63 022,856	791 119,830
Résultat d'exploitation	-675,390	360 618,183	6 430,201	371 921,279
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	109 456,822	922 664,679	50 497,416	297 430,766
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	63 445,965	373 219,775	6 125,417	122 593,601
Frais de négociation de titres	-296,059	-2 252,739	-30,178	-825,816
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	-370 682,660-	-	-332 998,120
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-878,820	267 938,165	-1 354,010	19 168,740
Souscriptions				
- Capital	-	314 845,344	-	233 271,500
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-182,091	-	10 459,459
- Régularisation des sommes distribuables	-	2 724,723	-	619,551
Rachats				
- Capital	-792,396	-47 543,760	-1 277,500	-213 342,500
- Régularisation des sommes non distribuables	-64,509	-581,629	-39,000	-10 181,600
- Régularisation des sommes distribuables	-21,915	-1 324,422	-37,510	-1 657,670
VARIATION DE L'ACTIF NET	171 052,518	1 551 505,403	61 668,846	477 290,450
ACTIF NET				
En début de période	14 586 639,971	13 206 187,086	13 144 518,240	12 728 896,636
En fin de période	14 757 692,489	14 757 692,489	13 206 187,086	13 206 187,086
NOMBRE D'ACTIONS				
En début de période	49 610	48 595	48 600	48 517
En fin de période	49 607	49 607	48 595	48 595
VALEUR LIQUIDATIVE	297,492	297,492	271,760	271,760
TAUX DE RENDEMENT	1,18%	12,28%	0,48%	6,20%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 31 DECEMBRE 2017

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV CROISSANCE est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 5 Juin 2000 à l'initiative de la Banque de Tunisie « BT » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 29 Septembre 1994.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV CROISSANCE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la SICAV CROISSANCE est confiée à la société de Bourse de Tunisie « SBT », le dépositaire étant la Banque de Tunisie.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2017, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- *Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2017 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31 décembre 2017.

3.3- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évaluées au 31 décembre 2017 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2017 à D : 10.030.132,377 et se détaille ainsi :

désignation du titre	Nombre du titre	coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2017	% Actif Net
Actions & droits rattachés		4 178 604,144	9 060 111,181	61,39%
Actions		4 178 598,376	9 060 099,481	61,39%
Actions BIAT	12 000	304 906,261	1 457 136,000	9,87%
Actions Placements de Tunisie	23 736	463 544,527	966 292,560	6,55%
Actions UIB	62 500	675 250,000	1 401 144,088	9,49%
Actions Monoprix	57 600	355 380,146	660 729,600	4,48%
Actions BH	26 600	195 256,062	493 456,600	3,34%
Actions ATTIJARI BANK	40 000	367 570,394	1 456 800,000	9,87%
Actions Amen Bank	24 376	197 441,928	573 494,152	3,89%
Actions AIR Liquide	4 448	457 949,637	395 872,000	2,68%
Actions BTE	1 555	29 671,220	26 808,200	0,18%
Actions CIL	19 484	72 597,890	318 563,400	2,16%
Actions SPDIT SICAF	6 678	37 791,980	54 759,600	0,37%
Actions ATB	3 752	27 710,250	15 833,440	0,11%
Actions UBCI	997	39 071,271	24 735,570	0,17%
Actions Ennakl automobiles	8 258	88 360,600	103 902,156	0,70%
Actions Carthage cement	100 000	307 740,820	234 500,000	1,59%
Actions One Tech	3 715	24 147,500	49 468,940	0,34%
Actions S.F.B.T	35 935	401 432,480	709 536,575	4,81%
Actions ARTES	18 900	132 775,410	117 066,600	0,79%
Droits		5,768	11,700	0,00%
Actions BT CP 138	4	2,772	3,600	0,00%
Actions BT CP 141	7	2,996	6,300	0,00%
Actions BT CP 132	2	-	1,800	0,00%
Actions SICAV		713 306,720	722 176,196	4,89%
SICAV RENDEMENT	7 028	713 306,720	722 176,196	4,89%
Obligations des sociétés		240 000,000	247 845,000	1,68%
ATB 2007/1 TMM+2%	4 000	240 000,000	247 845,000	1,68%
TOTAL GENERAL		5 131 910,864	10 030 132,377	67,97%
Pourcentage par rapport au total des actifs				67,89%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2017 à D : 2.808.275,293 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	Tenu chez la BT sous le n°	% actif net
COMPTES A TERME	1 802 000,000	1 808 427,225		12,25%
Compte à terme au 02/01/2018 (3 mois au taux de 4,720 %)	126 000,000	127 177,053	N° 082142	0,86%
Compte à terme au 02/01/2018 (3 mois au taux de 4,720 %)	219 000,000	221 039,040	N° 082101	1,50%
Compte à terme au 02/01/2018 (3 mois au taux de 4,720 %)	86 000,000	86 800,719	N° 082088	0,59%
Compte à terme au 02/01/2018 (3 mois au taux de 4,720 %)	19 000,000	19 176,903	N° 082032	0,13%
Compte à terme au 03/01/2018 (3 mois au taux de 4,720 %)	57 000,000	57 524,812	N° 081877	0,39%
Compte à terme au 04/01/2018 (3 mois au taux de 4,720 %)	32 000,000	32 291,321	N° 081967	0,22%
Compte à terme au 05/01/2018 (3 mois au taux de 4,720 %)	55 000,000	55 495,018	N° 081805	0,38%
Compte à terme au 05/01/2018 (3 mois au taux de 4,720 %)	60 000,000	60 540,020	N° 081808	0,41%
Compte à terme au 15/03/2018 (3 mois au taux de 4,730 %)	58 000,000	58 096,207	N° 081787	0,39%
Compte à terme au 15/03/2018 (3 mois au taux de 4,730 %)	15 000,000	15 024,881	N° 081965	0,10%
Compte à terme au 27/03/2018 (3 mois au taux de 4,730 %)	132 000,000	132 054,738	N° 081944	0,89%
Compte à terme au 28/03/2018 (3 mois au taux de 4,730 %)	106 000,000	106 032,967	N° 001483	0,72%
Compte à terme au 29/03/2018 (3 mois au taux de 4,730 %)	837 000,000	837 173,546	N° 001533	5,67%
CERTIFICATS DE DEPOTS	998 950,268	999 848,068		6,78%
Certificat de dépôt au 01/01/2018 (10 jours au taux de 4,730 %)	499 475,134	499 952,931	Banque de Tunisie (a)	3,39%
Certificat de dépôt au 02/01/2018 (10 jours au taux de 4,730 %)	499 475,134	499 895,137	Banque de Tunisie (b)	3,39%
TOTAL	2 800 950,268	2 808 275,293		19,03%
Pourcentage par rapport au total des actifs		19,01%		

(a) Titre émis par la Banque de Tunisie et garanti par l'AMEN BANK

(b) Titre émis par la Banque de Tunisie et garanti par l'UBCI

Note 6 : Créances d'exploitation

Ce poste totalise au 31 décembre 2017 un montant de D : 1.936.493,092 contre D : 697.000,579 à la même date de l'exercice 2016, et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Cessions titres à encaisser	17 980,004	6 134,637
Comptes à terme échus à encaisser	910 000,000	685 000,000
Certificat de dépôt échus à encaisser	1 000 000,000	-
Intérêts sur comptes à terme à encaisser	8 512,418	5 055,112
Dividendes à encaisser	0,670	810,830
TOTAL	<u>1 936 493,092</u>	<u>697 000,579</u>

Note 7 : Autres créiteurs divers

Ce poste totalise au 31 décembre 2017 un montant de D : 17.418,612 contre D : 18.469,334 à la même date de l'exercice 2016, et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Redevance CMF	1 241,192	1 121,266
Etat, retenue à la source	3 848,905	3 502,638
Commissaire aux comptes	11 928,515	13 445,430
Rémunération PDG	400,000	400,000
TOTAL	<u>17 418,612</u>	<u>18 469,334</u>

Note 8 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du premier Janvier au 31 décembre 2017 se détaillent ainsi:

Capital au 31-12-2016

Montant	12 835 462,218
Nombre de titres	48 595
Nombre d'actionnaires	16

Souscriptions réalisées

Montant	314 845,344
Nombre de titres émis	1 192
Nombre d'actionnaires nouveaux	2

Rachats effectués

Montant	(47 543,760)
Nombre de titres rachetés	(180)
Nombre d'actionnaires sortants	(2)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	922 664,679
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	373 219,775
Frais de négociation de titres	(2 252,739)
Régularisation des sommes non distribuables	(763,720)

Capital au 31-12-2017

Montant	14 395 631,797
Nombre de titres	49 607
Nombre d'actionnaires	16

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 3.442,400 pour la période allant du 01/10/2017 au 31/12/2017, contre D : 3.978,163 pour la période allant du 01/10/2016 au 31/12/2016, et se détaillent comme suit :

	du 01/10 au 31/12/2017	du 01/01 au 31/12/2017	du 01/10 au 31/12/2016	du 01/01 au 31/12/2016
<u>Dividendes</u>				
- des actions	-	340 451,910	810,163	338 077,898
-des titres OPCVM	-	23 670,170	-	23 234,616
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>				
- intérêts	3 442,400	12 978,400	3 168,000	13 061,000
TOTAL	3 442,400	377 100,480	3 978,163	374 373,514

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10/2017 au 31/12/2017 à D : 37.113,362 contre D : 30.935,959 pour la même période de l'exercice 2016, et se détaille ainsi :

	du 01/10 au 31/12/2017	du 01/01 au 31/12/2017	du 01/10 au 31/12/2016	du 01/01 au 31/12/2016
Intérêts sur comptes à terme	17 816,818	70 220,849	15 537,410	58 199,438
Intérêts sur certificats de dépôt	19 296,544	69 169,276	15 398,549	60 931,159
TOTAL	37 113,362	139 390,125	30 935,959	119 130,597

Note 11 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/10/2017 au 31/12/2017 à D : 25.659,370 contre D : 23.350,920 pour la même période de l'exercice 2016, et se détaillent ainsi :

	du 01/10 au 31/12/2017	du 01/01 au 31/12/2017	du 01/10 au 31/12/2016	du 01/01 au 31/12/2016
Commission de gestion	21 993,742	83 745,200	20 015,074	79 234,452
Rémunération du dépositaire	3 665,628	13 957,534	3 335,846	13 205,731
TOTAL	25 659,370	97 702,734	23 350,920	92 440,183

Note 12 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10/2017 au 31/12/2017 à D : 8.540,892 contre D : 5.133,001 pour la même période de l'exercice 2016 et se détaille ainsi :

	du 01/10 au 31/12/2017	du 01/01 au 31/12/2017	du 01/10 au 31/12/2016	du 01/01 au 31/12/2016
Redevance CMF	3 665,628	13 957,534	3 335,846	13 205,731
Honoraires commissaire aux comptes	3 570,888	10 412,007	513,636	10 045,029
Rémunération du PDG	1 200,000	4 800,000	1 200,000	4 800,000
TCL	104,376	1 106,051	83,519	1 051,089
Autres	-	-	-	40,800
TOTAL	8 540,892	30 275,592	5 133,001	29 142,649

Note 13 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la SICAV CROISSANCE est confiée à la Société de Bourse de Tunisie " SBT".

Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,6% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La Banque de Tunisie "BT", assure les fonctions de dépositaire des titres et de fonds, moyennant une rémunération de 0,1% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

LA GENERALE OBLIG-SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «GENERALE-OBLIG SICAV» pour la période allant du premier octobre au 31 décembre 2017, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 9.849.837, un actif net D : 9.809.931 et un bénéfice de la période de D : 98.837.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «GENERALE-OBLIG SICAV» comprenant le bilan au 31 décembre 2017, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

- 1- La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

- 2- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

- 3- A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société «GENERALE- OBLIG SICAV», annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes d'observation

- 4- Les emplois en titres émis par L'« AMEN BANK » et L' « UIB » représentent respectivement à la clôture de l'exercice, 11,09%, et 11,66% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- 5- Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n°15 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la Société «GENERALE- OBLIG SICAV» au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à D : 41.798, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

La charge constatée durant le quatrième trimestre s'élève à D : 10.535, le cumul de la contribution prise en charge au 31 décembre 2017 qui s'élève à D : 41.798, a été liquidé le 25 décembre 2017.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

Tunis, le 25 janvier 2018

Le Commissaire aux Comptes :

DELTA CONSULT

Moez AKROUT

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2017	31/12/2016
Portefeuille-titres	4	7 504 447,633	9 455 847,974
Obligations et valeurs assimilées		7 020 577,016	8 681 567,184
Titres des Organismes de Placement Collectif		483 870,617	774 280,790
Placements monétaires et disponibilités		2 339 265,863	2 975 689,727
Placements monétaires	5	998 524,815	998 117,798
Disponibilités		1 340 741,048	1 977 571,929
Créances d'exploitation	6	6 123,677	7 212,767
TOTAL ACTIF		9 849 837,173	12 438 750,468
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	21 759,506	26 917,497
Autres créditeurs divers	8	18 146,190	18 925,622
TOTAL PASSIF		39 905,696	45 843,119
ACTIF NET			
Capital	9	9 456 320,975	11 908 778,851
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		13,694	39,164
Sommes distribuables de l'exercice		353 596,808	484 089,334
ACTIF NET		9 809 931,477	12 392 907,349
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		9 849 837,173	12 438 750,468

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisien)

	<i>Note</i>	<i>du 01/10/2017 au 31/12/2017</i>	<i>du 01/01/2017 au 31/12/2017</i>	<i>du 01/10/2016 au 31/12/2016</i>	<i>du 01/01/2016 au 31/12/2016</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	103 051,495	462 739,218	119 365,931	546 347,011
Revenus des obligations et valeurs assimilées		103 025,920	439 591,662	119 197,684	519 362,149
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		25,575	23 147,556	168,247	26 984,862
Revenus des placements monétaires(*)	11	17 251,050	94 871,454	40 171,776	114 523,483
Revenus des prises en pension (*)	12	6 388,719	18 973,742	3 657,953	13 824,798
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		126 691,264	576 584,414	163 195,660	674 695,292
Charges de gestion des placements	13	(17 346,955)	(77 899,497)	(22 500,757)	(91 187,501)
REVENU NET DES PLACEMENTS		109 344,309	498 684,917	140 694,903	583 507,791
Autres charges	14	(5 229,792)	(22 270,642)	(6 117,163)	(26 212,016)
Autres produits		-	-	0,002	9,147
Contribution conjoncturelle	15	(10 535,380)	(41 797,975)	-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		93 579,137	434 616,300	134 577,742	557 304,922
Régularisation du résultat d'exploitation		(61 734,712)	(81 019,492)	(77 280,174)	(73 215,588)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		31 844,425	353 596,808	57 297,568	484 089,334
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		61 734,712	81 019,492	77 280,174	73 215,588
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		(256,844)	2 110,252	-	27 746,821
Variation plus (ou moins) values potentielles sur titres		5 514,739	1 186,759	6 906,054	(1 320,054)
RESULTAT DE LA PERIODE		98 837,032	437 913,311	141 483,796	583 731,689

(*) Les revenus des prises en pension présentés initialement au niveau de la rubrique "Revenus des placements monétaires" ont été classés dans une rubrique spécifique.

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<i>Note</i>	<i>du 01/10/2017 au 31/12/2017</i>	<i>du 01/01/2017 au 31/12/2017</i>	<i>du 01/10/2016 au 31/12/2016</i>	<i>du 01/01/2016 au 31/12/2016</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT				
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	98 837,032	437 913,311	141 483,796	583 731,689
Résultat d'exploitation	93 579,137	434 616,300	134 577,742	557 304,922
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	5 514,739	1 186,759	6 906,054	(1 320,054)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(256,844)	2 110,252	-	27 746,821
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	(367 873,390)	-	(389 822,832)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(1 967 335,922)	(2 653 015,793)	(2 020 975,379)	(3 907 333,681)
Souscriptions				
- Capital	4 750 745,523	22 790 774,649	3 794 318,500	26 518 564,000
- Régularisation des sommes non distribuables	(1 795,773)	(6 973,020)	4 042,102	22 325,212
- Régularisation des sommes distribuables	155 997,611	784 871,279	127 190,755	909 732,622
Rachats				
- Capital	(6 657 120,141)	(25 242 053,199)	(5 735 359,500)	(30 159 912,000)
- Régularisation des sommes non distribuables	2 571,941	2 496,683	(6 689,914)	(31 530,765)
- Régularisation des sommes distribuables	(217 735,083)	(982 132,185)	(204 477,322)	(1 166 512,750)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(1 868 498,890)	(2 582 975,872)	(1 879 491,583)	(3 713 424,824)
ACTIF NET				
En début de période	11 678 430,367	12 392 907,349	14 272 398,932	16 106 332,173
En fin de période	9 809 931,477	9 809 931,477	12 392 907,349	12 392 907,349
NOMBRE D' ACTIONS				
En début de période	115 202	120 726	140 432	157 694
En fin de période	95 876	95 876	120 726	120 726
VALEUR LIQUIDATIVE	102,319	102,319	102,653	102,653
TAUX DE RENDEMENT	0,93%	3,58%	1,00%	4,07%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 31 DECEMBRE 2017

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La GENERALE-OBLIG SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 07 juillet 2000 à l'initiative de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 10 Janvier 2000.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, GENERALE-OBLIG SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la GENERALE OBLIG-SICAV est confiée à la Compagnie Générale d'Investissement «CGI», le dépositaire étant l'ATB.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2017, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titre d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués au 31 décembre 2017 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Opérations de pensions livrées

- ***Titres mis en Pension***

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « intérêts des mises en pension ».

- ***Titres reçus en Pension***

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

3.5- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4: Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2017 à D : 7.504.447,633, s'analysant ainsi :

Désignation du titre	Nombre	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% actif net
Obligations et valeurs assimilés		6 827 921,750	7 020 577,016	71,57%
Obligations des sociétés		6 827 055,500	7 019 687,019	71,56%
EO AIL 2015/1 CAT A	3 000	180 000,000	184 466,762	1,88%
EO AIL 2015/1 CAT B	4 000	400 000,000	410 185,644	4,18%
EO SUB AMEN BANK 2012	6 667	333 350,000	338 054,893	3,45%
EO SUB AMEN BANK 2009 A	3 000	139 920,000	141 474,377	1,44%
EO SUB AMEN BANK 2009 B	3 000	139 920,000	141 524,288	1,44%
EO SUB AMEN BANK 2010-1(TMM+0,85%)	3 000	159 930,000	162 355,240	1,66%
EO SUB AMEN BANK 2014	1 000	60 000,000	62 977,052	0,64%
EO SUB AMEN BANK 2016-1	3 000	240 000,000	241 595,967	2,46%
EO ATB 2007/1 (TMM+2%)	5 000	300 000,000	309 845,096	3,16%
EO SUB ATB 2017 CAT A	1 000	100 000,000	100 000,000	1,02%
EO ATL 2011	2 000	80 000,000	83 528,767	0,85%
EO ATL 2013-2	1 000	60 000,000	60 445,019	0,62%
EO ATL 2013-2	500	30 000,000	30 222,510	0,31%
EO ATL 2014-2 CAT B	1 500	60 000,000	62 149,348	0,63%
EO ATL 2014-3	2 000	120 000,000	126 516,427	1,29%
EO ATL 2015-2 CAT A	3 000	240 000,000	252 230,137	2,57%
EO ATL 2017/1 CAT A	2 000	200 000,000	209 664,000	2,14%
EO TJR LEASING 2015-2 CAT A	2 000	120 000,000	120 141,765	1,22%
EO BTK 2009	1 000	53 305,500	55 318,339	0,56%
EO BTK 2012-1 CAT B	2 000	57 150,000	57 520,896	0,59%
EO CIL SUB 2008	4 000	160 000,000	168 924,055	1,72%
EO CIL 2013/1	250	5 000,000	5 019,946	0,05%
EO CIL 2013/1	130	2 600,000	2 617,475	0,03%
EO CIL 2013/1	170	3 400,000	3 413,562	0,03%
EO HL 2013/1	2 000	40 000,000	41 385,293	0,42%
EO HL 2013/2	750	30 000,000	31 453,414	0,32%
EO HL 2013/2	750	30 000,000	31 453,414	0,32%
EO HL 2014/1 CAT A	1 500	60 000,000	60 633,798	0,62%
EO HL 2014/1 CAT A	1 000	40 000,000	40 422,531	0,41%
EO HL 2015/1	3 000	180 000,000	181 126,909	1,85%
EO HL 2015/2	3 500	280 000,000	293 098,477	2,99%
EO HL 2015/2	500	40 000,000	41 871,211	0,43%
EO HL 2016/2	2 000	160 000,000	160 912,131	1,64%
EO HL 2017/2	1 000	100 000,000	102 934,246	1,05%
EO TL 2012/2	1 000	20 000,000	20 969,337	0,21%
EO SUB TL 2013 /2 CAT A	1 000	40 000,000	42 126,466	0,43%
EO TL 2014-1	1 000	40 000,000	41 565,458	0,42%
EO TL 2014/2	3 000	120 000,000	120 337,578	1,23%
EO UIB 2009/1	2 000	93 280,000	95 169,112	0,97%

EO UIB 2011/1 CAT B	2 500	175 000,000	178 093,041	1,82%
EO UIB 2011/2	4 000	114 200,000	119 161,974	1,21%
EO SUB UIB 2015	7 000	420 000,000	433 419,748	4,42%
EO SUB UIB 2016	3 000	300 000,000	317 516,712	3,24%
EO BTE 2011	1 000	40 000,000	41 736,285	0,43%
EO BTE 2016	1 500	150 000,000	158 296,110	1,61%
EO EL WIFAK 2013	1 000	20 000,000	20 755,112	0,21%
EO UNIFACTOR 2013	1 500	30 000,000	30 363,617	0,31%
EO UNIFACTOR 2015 CAT A TF	1 000	80 000,000	84 049,534	0,86%
EO UNIFACTOR 2015 CAT B (TMM+2,5%)	1 000	80 000,000	83 954,411	0,86%
EO SUB BH 2015 CAT A	2 000	120 000,000	124 223,474	1,27%
EO SUB BH 2015 CAT A	3 000	180 000,000	186 335,211	1,90%
EO SUB TJR BANK 2015	10 000	600 000,000	606 130,850	6,18%
Emprunt national		866,250	889,997	0,01%
Emprunt National 2014/CAT/C	10	866,250	889,997	0,01%
Titres des Organismes de Placement Collectif		466 013,254	483 870,617	4,93%
Titres des OPCVM		465 794,954	483 650,852	4,93%
FINA O SICAV	670	69 572,629	69 338,300	0,71%
SICAV ENTREPRISE	1 062	108 445,932	111 861,522	1,14%
FCP SALAMETT CAP	2 500	27 069,552	38 115,000	0,39%
FCP SALAMETT PLUS	2 500	25 147,500	26 577,500	0,27%
FCP HELION MONEO	500	50 990,500	52 134,500	0,53%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	1 115	117 394,921	117 467,480	1,20%
SANADET SICAV	630	67 173,920	68 156,550	0,69%
Fonds commun de créances		218,300	219,765	0,00%
FCC BIAT - CREDIMMO 1 P2	100	218,300	219,765	0,00%
TOTAL		7 293 935,004	7 504 447,633	76,50%
Pourcentage par rapport à l'Actif				76,19%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2017 à D : 998.524,815, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Montant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% Actif net
Certificats de dépôt	1 000 000	991 006,173	998 524,815	10,18%
Certificat de dépôt ATB au 18/01/2018 à 6,5%-20 jours	500 000	498 560,750	498 776,637	5,08%
Certificat de dépôt CIL au 04/01/2018 à 7,7%-90 jours	500 000	492 445,423	499 748,178	5,09%
TOTAL		991 006,173	998 524,815	10,18%
Pourcentage par rapport au total des actifs				10,14%

Note 6: Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31/12/2017 à D : 6.123,677 contre D : 7.212,767 au 31/12/2016 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Intérêts sur dépôts à vue à recevoir	6 061,253	6 619,702
Intérêts sur obligations à recevoir	59,836	583,890
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des obligations et BTA	2,588	9,175
Total	6 123,677	7 212,767

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2017 à D : 21.759,506 contre D : 26.917,497 au 31/12/2016 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Rémunération du dépositaire	5 899,640	5 899,780
Rémunération du gestionnaire	15 859,866	21 017,717
Total	21 759,506	26 917,497

Note 8 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31/12/2017 à D : 18.146,190 contre D : 18.925,622 au 31/12/2016 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	9 468,590	10 000,000
CMF	869,271	1 117,293
Etat, retenue à la source	7 808,329	7 808,329
Total	18 146,190	18 925,622

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 01 Janvier au 31 Décembre 2017 se détaillent ainsi:

Capital au 31-12-2016

Montant	11 908 778,851
Nombre de titres	120 726
Nombre d'actionnaires	401

Souscriptions réalisées

Montant	22 790 774,649
Nombre de titres émis	231 043
Nombre d'actionnaires nouveaux	109

Rachats effectués

Montant	(25 242 053,199)
Nombre de titres rachetés	(255 893)
Nombre d'actionnaires sortants	(131)

Autres mouvements

Régularisation des sommes non distribuables	(4 476,337)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 186,759
Plus (ou moins) value réalisées sur cession de titres	2 110,252

Capital au 31-12-2017

Montant	9 456 320,975
Nombre de titres	95 876
Nombre d'actionnaires	379

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

	du 01/10 au 31/12/2017	du 01/01 au 31/12/2017	du 01/10 au 31/12/2016	du 01/01 au 31/12/2016
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>				
<i>Revenus des obligations</i>				
- intérêts		439 570,202	119 197,684	486 327,935
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>				
- intérêts (BTA)	-	-	-	33 034,214
- intérêts (Emprunt National)	11,092	21,460	-	-
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif</u>				
<i>Revenus des Titres OPCVM</i>				
- Dividendes	-	22 817,707	-	26 110,591
<i>Revenus des parts de Fonds communs de créances</i>				
- intérêts		329,849	168,247	874,271
Total	103 051,495	462 739,218	119 365,931	546 347,011

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.10.2017 au 31.12.2017 à D : 17.251,050, contre D : 40.171,776 pour la même période de l'exercice 2016, et se détaille ainsi :

	du 01/01 au 31/12/2017	du 01/10 au 31/12/2016	du 01/01 au 31/12/2016	Année 2016
Intérêts des dépôts à vue	30 093,525	6 434,139	29 064,856	29 064,856
Intérêts des certificats de dépôt	64 777,929	33 737,637	85 458,627	85 458,627
Total	94 871,454	40 171,776	114 523,483	114 523,483

Note 12 : Revenus des prises en pension

Les Intérêts perçus au titre des opérations de prises en pension s'analysent comme suit :

	du 01/01 au 31/12/2017	du 01/10 au 31/12/2016	du 01/01 au 31/12/2016	Année 2016
Intérêts des pensions livrées	18 973,742	3 657,953	13 824,798	13 824,798
Total	18 973,742	3 657,953	13 824,798	13 824,798

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10/2017 au 31/12/2017 à D : 17.346,955, contre D : 22.500,757 pour la période allant du 01/10/2016 au 31/12/2016, se détaillant ainsi :

	du 01/01 au 31/12/2017	du 01/10 au 31/12/2016	du 01/01 au 31/12/2016	Année 2016
Commission de gestion de la CGI	71 999,637	21 017,717	85 287,581	85 287,581
Rémunération du dépositaire	5 899,860	1 483,040	5 899,920	5 899,920
Total	77 899,497	22 500,757	91 187,501	91 187,501

Note 14 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10/2017 au 31/12/2017 à D : 5.229,792, contre D : 6.117,163 pour la période allant du 01/10/2016 au 31/12/2016, se détaillant ainsi :

	du 01/01 au 31/12/2017	du 01/10 au 31/12/2016	du 01/01 au 31/12/2016	Année 2016
Honoraires commissaire aux comptes	9 999,905	2 513,624	11 635,689	11 635,689
Redevance CMF	12 203,331	3 562,328	14 455,545	14 455,545
Autres	67,406	41,211	120,782	120,782
Total	22 270,642	6 117,163	26 212,016	26 212,016

Note 15 : Contribution conjoncturelle

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société «GENERALE- OBLIG SICAV» se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à D : 41.798, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

La charge constatée au titre du quatrième trimestre 2017 s'est élevée à D : 10.535,380, le cumul de la contribution prise en charge au 31 Décembre 2017 qui s'élève à D : 41.797,975, a été liquidé le 25 décembre 2017.

Note 16 : Autres informations

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de la "GENERALE OBLIG-SICAV" est confiée à la Compagnie Générale d'Investissement "CGI". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,5% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

La banque "ARAB TUNISIAN BANK" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle forfaitaire de D : 5.000 HT.

MAXULA PLACEMENT SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «Maxula Placement SICAV» pour la période allant du 1^{er} Octobre au 31 Décembre 2017, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 19.118.678, un actif net de D : 19.075.406 et un bénéfice de la période de D : 165.554.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «Maxula Placement SICAV» comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2017, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « Maxula Placement SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2017, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes d'observation

4. Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de la période, 83,75% du total des actifs, dépassant ainsi le seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités ne représentent que 16,25% du total des actifs, se situant au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 sus-indiqué.

5. Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n°14 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la Société «Maxula Placement SICAV» au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à D : 67.438, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

La charge constatée durant le quatrième trimestre s'élève à D : 16.998, le cumul de la contribution prise en charge au 31 décembre 2017 qui s'élève à D : 67.438, a été liquidé le 27 décembre 2017.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

Tunis, le 25 janvier 2018

Le Commissaire aux Comptes :

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2017	31/12/2016
Portefeuille-titres	4	16 012 345	16 945 694
Obligations et valeurs assimilées		15 557 540	16 740 700
Tires des Organismes de Placement Collectif		454 805	204 994
Placements monétaires et disponibilités		3 106 244	6 513 042
Placements monétaires	5	3 106 233	6 512 811
Disponibilités		11	231
Créances d'exploitation	6	89	35 777
TOTAL ACTIF		19 118 678	23 494 513
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	41 505	58 955
Autres créditeurs divers	8	1 767	9 029
TOTAL PASSIF		43 272	67 984
ACTIF NET			
Capital	9	18 446 997	22 689 797
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		174	222
Sommes distribuables de la période		628 235	736 510
ACTIF NET		19 075 406	23 426 529
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		19 118 678	23 494 513

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/10 au 31/12/2017	Période du 01/01 au 31/12/2017	Période du 01/10 au 31/12/2016	Période du 01/01 au 31/12/2016		
Revenus du portefeuille-titres	10	200 321	823 287	216 244	826 184		
Revenus des obligations et valeurs assimilées		200 321	816 123	216 244	789 910		
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		-	7 164	-	36 274		
Revenus des placements monétaires	11	16 167	100 118	61 085	359 747		
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		216 488	923 405	277 329	1 185 931		
Charges de gestion des placements	12	(41 505)	(177 803)	(58 955)	(255 228)		
REVENU NET DES PLACEMENTS		174 983	745 602	218 374	930 703		
Autres charges	13	(5 304)	(22 306)	(7 318)	(31 525)		
Contribution conjoncturelle	14	(16 998)	(67 438)	-	-		
RESULTAT D'EXPLOITATION		152 681	655 858	211 056	899 178		
Régularisation du résultat d'exploitation		(53 971)	(27 623)	(111 006)	(162 668)		
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		98 710	628 235	100 050	736 510		
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		53 971	27 623	111 006	162 668		
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		12 873	40 430	6 978	23 172		
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		-	2 724	12 329	17 463		
Frais de négociation de titres		-	-	-	(1)		
RESULTAT DE LA PERIODE		165 554	699 012	230 363	939 812		

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Période du 01/10 au 31/12/2017</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2017</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2016</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2016</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	165 554	699 012	230 363	939 812
Résultat d'exploitation	152 681	655 858	211 056	899 178
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	12 873	40 430	6 978	23 172
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	2 724	12 329	17 463
Frais de négociation de titres	-	-	-	(1)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	(635 701)	-	(978 397)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(2 374 531)	(4 414 434)	(3 767 500)	2 050 661
Souscriptions				
- Capital	12 326 003	36 936 859	13 570 669	61 313 167
- Régularisation des sommes non distribuables	25 511	42 531	19 180	46 795
- Régularisation des sommes distribuables	394 436	1 216 816	410 294	2 040 511
Rachats				
- Capital	(14 643 421)	(41 221 206)	(17 221 847)	(59 391 077)
- Régularisation des sommes non distribuables	(28 631)	(44 138)	(24 461)	(51 052)
- Régularisation des sommes distribuables	(448 429)	(1 345 296)	(521 335)	(1 907 683)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(2 208 977)	(4 351 123)	(3 537 137)	2 012 076
ACTIF NET				
En début de période	21 284 383	23 426 529	26 963 666	21 414 453
En fin de période	19 075 406	19 075 406	23 426 529	23 426 529
NOMBRE D' ACTIONS		0,91%		
En début de période	206 467	226 064	262 500	206 883
En fin de période	183 378	183 378	226 064	226 064
VALEUR LIQUIDATIVE	104,022	104,022	103,628	103,628
TAUX DE RENDEMENT	0,90%	3,52%	0,88%	3,30%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MAXULA PLACEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 décembre 2009 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 30 décembre 2008.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA PLACEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA PLACEMENT SICAV est confiée à la société « MAXULA BOURSE », le dépositaire étant la « BNA ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2017, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués au 31 décembre 2017 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017, à D : 16.012.345 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% Actif net
Obligations & valeurs assimilées		14 999 137	15 557 540	81,56%
Obligations des sociétés		4 093 129	4 221 739	22,13%
Obligations AIL 2013-1 au taux de 7 %	1 500	30 000	30 990	0,16%
Obligations AIL 2014-1 au taux de 7,3 %	2 500	100 000	102 464	0,54%
Obligations AMEN BANK 2010 au taux de TMM+0,85%	2 000	105 022	106 705	0,56%
Obligations AMEN BANK SUB 2014 au taux de 7,35%	2 000	120 000	125 954	0,66%
Obligations ATL 2013-2 au taux de 7,2%	1 000	60 000	60 445	0,32%
Obligations ATL 2015-2 CAT A au taux de 7,5%	2 000	160 000	168 153	0,88%
Obligations ATTIJARI BANK 2010 au taux de TMM+0,6%	1 000	14 284	14 882	0,08%
Obligations ATTIJARI BANK SUB 2015 au taux de 7,4 %	2 500	150 000	151 533	0,79%
Obligations ATTIJARI LEASING 2016-1 au taux de 7,75 %	3 000	300 000	308 204	1,62%
Obligations BTE 2011 au taux de 6,25 %	500	37 500	39 175	0,21%
Obligations BTK 2012-1 au taux de 6,3 %	1 500	42 863	43 141	0,23%
Obligations BTK 2014-1 au taux de 7,35%	4 000	160 000	160 438	0,84%
Obligations CIL 2012-2 au taux de 6,5 %	1 000	20 000	20 892	0,11%
Obligations CIL 2013-1 CAT A au taux de 7%	1 500	30 000	30 120	0,16%
Obligations CIL 2014-1 CAT A au taux de 7,2%	2 500	100 000	102 683	0,54%
Obligations CIL 2014-2 au taux de 7,6%	3 500	210 000	221 754	1,16%
Obligations CIL 2015-1 au taux de 7,65%	2 000	120 000	124 024	0,65%
Obligations CIL 2016-1 au taux de 7,5%	2 000	160 000	166 049	0,87%
Obligations HL 2013-1 au taux de 6,9 %	1 200	24 000	24 831	0,13%
Obligations HL 2014-1 au taux de 7,65%	3 500	140 000	141 479	0,74%
Obligations HL 2015-1 au taux de 7,72%	2 000	120 000	120 751	0,63%
Obligations HL 2015-2 CAT B au taux de 7,85%	2 000	200 000	209 601	1,10%
Obligations SERVICOM 2012 au taux de 6,9 %	1 500	30 000	31 293	0,16%

Obligations STB 2010-1 au taux de 5,3%	2 000	106 620	110 137	0,58%
Obligations TLG 2012-2 au taux de 6,3 %	1 000	20 000	20 969	0,11%
Obligations TUNISIE LEASING 2013-1 au taux de 7%	2 000	40 000	40 552	0,21%
Obligations TUNISIE LEASING SUB 2013-2 CAT A au taux de 7,35%	1 000	40 000	42 126	0,22%
Obligations TUNISIE LEASING SUB 2013-2 CAT B au taux de 7,6%	1 500	120 000	126 596	0,66%
Obligations TUNISIE LEASING 2014-1 au taux de 7,2%	1 000	40 000	41 565	0,22%
Obligations TUNISIE LEASING 2014-2 CAT B au taux de 7,8%	3 000	240 000	240 698	1,26%
Obligations TUNISIE LEASING SUB 2015-1 CAT B au taux de 7,9%	1 500	150 000	154 831	0,81%
Obligations TUNISIE LEASING 2015-1 CAT B au taux de 7,85%	2 000	200 000	207 949	1,09%
Obligations TUNISIE LEASING 2015-2 CAT B au taux de 7,75%	2 000	200 000	210 294	1,10%
Obligations TUNISIE LEASING 2016-1 CAT B au taux de 7,75%	2 000	200 000	209 207	1,10%
Obligations UIB 2011-1 au taux de 6,3 %	2 000	140 000	142 474	0,75%
Obligations UIB 2012-1 au taux de 6,3 %	1 000	42 840	44 946	0,24%
Obligations UIB SUBORDONNE 2015 au taux de 7,4 %	2 000	120 000	123 834	0,65%
Emprunt National		229 445	236 979	1,24%
Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT B au taux de 6,15%	1 000	80 000	82 103	0,43%
Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT C au taux de 6,35%	1 000	87 500	89 875	0,47%
Obligations EMPRUNT NATIONAL 14 CAT A au taux de 5,95%	13 399	61 945	65 001	0,34%
Bons du trésor assimilables		10 676 563	11 098 822	58,18%
BTA 01-2018 - 5,3%	500	491 550	520 260	2,73%
BTA 10-2018 - 5,5%	200	193 450	201 115	1,05%
BTA 03-2019 - 5,5%	200	196 180	206 169	1,08%
BTA 02-2020 - 5,5%	700	676 325	718 393	3,77%
BTA 10-2020 - 5,5%	1 040	1 001 858	1 031 904	5,41%
BTA 01-2021 - 5,75%	900	871 150	924 645	4,85%

BTA 02-2022 - 6%	800	776 900	817 186	4,28%
BTA 05-2022 - 6,9%	700	769 500	753 554	3,95%
BTA 08-2022 - 5,6%	500	478 400	496 136	2,60%
BTA 04-2023 - 6%	1 000	968 550	1 011 894	5,30%
BTA 01-2024 - 6%	500	478 300	506 291	2,65%
BTA 04-2024 - 6%	900	866 050	907 039	4,76%
BTA 03-2026 - 6,3%	700	678 400	710 380	3,72%
BTA 10-2026 - 6,3%	1 300	1 259 250	1 280 638	6,71%
BTA 04-2028 - 6,7%	1 000	970 700	1 013 218	5,31%
Titres des Organismes de Placement Collectif		451 489	454 805	2,38%
Actions SICAV				
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	4 317	451 489	454 805	2,38%
Total		15 450 626	16 012 345	83,94%
Pourcentage par rapport au total des Actifs				83,75%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017, à D : 3.106.233 et se détaille comme suit

Désignation du titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% Actif net
Dépôt à vue		2 599 340	2 607 247	13,67%
Banque Nationale Agricole		2 599 340	2 607 247	13,67%
Billet de trésorerie	500 000	492 397	498 986	2,62%
SOMOCER au 13/01/2018 (90 jours) au taux de 7,75%	500 000	492 397	498 986	2,62%
Total général		3 091 737	3 106 233	16,28%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			16,25%	

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2017 à D : 89 contre D : 35.777 au 31 décembre 2016 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Solde des souscriptions et rachats	-	35 740
Autres	89	37
Total	89	35 777

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2017 à D : 41.505 contre D : 58.955 au 31 décembre 2016 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Maxula Bourse	27 825	39 523
Banque Nationale Agricole (dépôt)	8 208	11 659
Banque Nationale Agricole (distribution)	5 472	7 773
Total	41 505	58 955

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à D : 1.767 contre D : 9.029 au 31 décembre 2016 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Redevance du CMF	1 587	2 102
TCL	180	254
Retenue à la source à payer	-	6 673
Total	1 767	9 029

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, se détaillent comme suit :

Capital 31-12-2016

Montant	22 689 797
Nombre de titres	226 064
Nombre d'actionnaires	500

Souscriptions réalisées

Montant	36 936 859
Nombre de titres émis	368 011
Nombre d'actionnaires nouveaux	560

Rachats effectués

Montant	(41 221 206)
Nombre de titres rachetés	(410 697)
Nombre d'actionnaires sortants	(548)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	40 430
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	2 724
Régularisation des sommes non distribuables	(1 607)
Frais de négociation de titres	-

Capital au 31-12-2017

Montant	18 446 997
Nombre de titres	183 378
Nombre d'actionnaires	512

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 200.321 pour la période allant du 1er octobre au 31 décembre 2017 contre D : 216.244 à l'issue de la même période close le 31 décembre 2016, et se détaillent comme suit :

	du 01/10 au 31/12/2017	du 01/01 au 31/12/2017	du 01/10 au 31/12/2016	du 01/01 au 31/12/2016
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>				
<i>Revenus des obligations</i>				
- intérêts	64 515	276 081	79 988	325 311
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>				
- intérêts (BTA et Emprunt National)	135 806	540 042	136 256	464 599
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs</u>				
<i>Revenus des titres OPCVM</i>				
- Dividendes	-	7 164	-	36 274
TOTAL	200 321	823 287	216 244	826 184

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er octobre au 31 décembre 2017 à D : 16.167 contre D : 61.085 à l'issue de la même période close le 31 décembre 2016, il représente le montant des intérêts courus sur les dépôts à vue et les billets de trésorerie et se détaille comme suit :

	du 01/10 au 31/12/2017	du 01/01 au 31/12/2017	du 01/10 au 31/12/2016	du 01/01 au 31/12/2016
Intérêts des dépôts à vue	7 953	42 773	20 064	90 202
Intérêts des certificats de dépôt	-	1 323	22 490	159 555
Intérêts des billets de trésorerie	8 214	56 022	18 531	109 990
TOTAL	16 167	100 118	61 085	359 747

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er octobre au 31 décembre 2017 à D : 41.505, contre D : 58.955 à l'issue de la même période close le 31 décembre 2016, et représente les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	<u>du 01/10</u> <u>au</u> <u>31/12/2017</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>31/12/2017</u>	<u>du 01/10</u> <u>au</u> <u>31/12/2016</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>31/12/2016</u>
Commission de gestion	27 825	119 198	39 523	171 103
Commission de dépôt	8 208	35 163	11 659	50 475
Commission de distribution	5 472	23 442	7 773	33 650
Total	41 505	177 803	58 955	255 228

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 1er octobre au 31 décembre 2017 à D : 5.304 contre D : 7.318 à l'issue de la même période close le 31 décembre 2016, et se détaille comme suit :

	<u>du 01/10</u> <u>au</u> <u>31/12/2017</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>31/12/2017</u>	<u>du 01/10</u> <u>au</u> <u>31/12/2016</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>31/12/2016</u>
Redevance du CMF	4 637	19 866	6 587	28 517
TCL	540	2 310	718	2 982
Autres	127	130	13	26
Total	5 304	22 306	7 318	31 525

Note 14 : Contribution conjoncturelle

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société «MAXULA PLACEMENT-SICAV» se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à D : 67.438, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

La charge constatée au titre du quatrième trimestre 2017 s'est élevée à D : 16.998, le cumul de la contribution prise en charge au 31 décembre 2017 et qui s'élève à D : 67.438, a été liquidé le 27 décembre 2017.

Note 15 : Rémunération du gestionnaire, des distributeurs et du dépositaire

La gestion et la distribution de la MAXULA PLACEMENT-SICAV est confiée à la Société "MAXULA BOURSE". Celle - ci est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et comptable de la société et la commercialisation de ses titres. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle de 0,6% T.T.C calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA assure aussi la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% H.T calculée sur la base de l'actif net quotidien.